

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/12/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET OUVRAGES ANNEXES DE TROIS COMMUNES : ANDRESY, CHANTELOUP- LES-VIGNES ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE (SECTEUR D)		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 09/12/2022	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/12/2022	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 101

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 29

AOUN Cédric a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
ARENOU Catherine a donné pouvoir à LONGEAULT François
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BORDG Michaël a donné pouvoir à BERMANN Clara
BOURE Denis a donné pouvoir à HAMARD Patricia
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
DE JESUS PEDRO Nelson a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à SAINZ Luis
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

NEDJAR Djamel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien

Absent(s) non représenté(s) : 4

AMARA Sonia, BENHACOUN Ari, BOUDET Maurice, LEPINTE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine

122 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

3 CONTRE :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

4 NE PREND PAS PART :

BROSSE Laurent, KONKI Nicole, MERY Françoise-Guylaine, PRELOT Charles

EXPOSÉ

Par délibération en date du 14 avril 2022, le Conseil communautaire a approuvé le principe de la gestion du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes de Andrésey, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine.

Le contrat d'une durée de six ans et neuf mois prend effet à compter du 1^{er} avril 2023.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 6 mai 2022 avec une date limite de remise des offres portée au 11 juillet 2022 à 12h00.

Quatre entreprises ont remis une offre, les sociétés Suez, Veolia en groupement avec la société Eav, Sefo et Saur.

Le 7 septembre 2022, la CDSP s'est réunie afin d'analyser et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Au vu de cet avis, les offres des sociétés Suez, Veolia en groupement avec Eav, Saur et Sefo sont analysées.

Le 14 septembre 2022, la CDSP s'est réunie, afin d'émettre un avis préalable à la mise en œuvre des négociations.

Au vu de cet avis, des négociations ont été engagées avec les sociétés Suez, Veolia en groupement avec Eav, Saur et Sefo.

Au terme des négociations, les sociétés Suez, Veolia en groupement avec Eav, Saur et Sefo ont remis une offre finale.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir la meilleure offre à l'aune des critères fixés au règlement de la consultation hiérarchisés et classés dans l'ordre décroissant d'importance, à savoir :

- les conditions techniques au regard :
 - des conditions techniques d'exploitations,
 - de gestion patrimoniale,
 - de qualité du système d'information,
 - des engagements en matière de développement durable et d'insertion ;
- le service à l'utilisateur au regard :
 - des engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers
 - de l'accueil et relations clientèles
 - des mesures de satisfaction et réclamations
 - des engagements de performances,
- les conditions financières de l'exécution du contrat appréciés au regard :
 - l'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service,
 - la stabilité des prix,
 - le niveau des tarifs proposés au bordereau des prix unitaires,
 - l'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés,
- la gouvernance et la transparence au regard :
 - les liens entretenus avec le concédant tout au long du contrat : circuits de communication, conseil et assistance, modalités de reporting,
 - l'autonomie du concédant dans l'accessibilité aux données de toutes nature,
 - la transparence technique et financière.

Le rapport joint à la présente délibération présente une analyse détaillée et motivée des offres des candidats. Cette dernière fait apparaître que l'offre de la société des eaux de fin d'oise (SEFO) est l'offre qui répond au mieux aux attentes de la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner la société des eaux de fin d'oise sise à Andrésey en qualité de délégataire pour la gestion du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes de Andrésey, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine, pour une durée de six ans et neuf mois à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes de Andrésey, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine correspondant ;
- d'autoriser le président à signer ledit contrat ;
- d'ajouter que les crédits seront imputés sur les périodes suivantes :
 - o du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de 114 675 € HT (cent-quatorze-mille-six-cent-soixante-quinze euros hors taxe), soit 126 122,70 € TTC (cent-vingt-six-mille-cent-vingt-deux euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises),
 - o du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2029 au budget général cycle de l'eau, pour un montant annuel de 152 900 € HT (cent-cinquante-deux-mille-neuf-cents euros hors taxes) soit 168 190 € TTC annuel (cent-soixante-huit-mille-cent-quatre-vingt-dix-mille euros toutes taxes comprises) au chapitre 011, article 615232, fonction 811 et au budget annexe assainissement,
 - o du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de 3 150 € HT annuel (trois-mille-cent-cinquante euros hors taxes), soit 3 465 € TTC (trois-mille-quatre-cent-soixante-cinq euros toutes taxes comprises),
 - o du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2029, pour un montant annuel de 4 200 € HT (quatre-mille-deux-cent euros hors taxes) soit 4 620 € TTC (quatre-mille-six-cent-vingt euros toutes taxes comprises) au chapitre 011, article 61523, antenne 811201.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants et L. 5215-20,

VU le code de la commande publique, notamment L.3111-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le projet de contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes de Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine,

VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

VU l'avis émis par la commission de délégation de service public, réunie les 7 et 14 septembre 2022,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4 - COM4_Vie quotidienne le 07 décembre 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DESIGNE la société des eaux de fin d'oise sise à Andrésy en qualité de délégataire pour la gestion du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes de Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine, pour une durée de six ans et neuf mois à compter du 1^{er} avril 2023.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes de Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine.

ARTICLE 3 : AUTORISE le président à signer ledit contrat.

ARTICLE 4 : AJOUTE d'ajouter que les crédits seront imputés sur les périodes :

- du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de 114 675 € HT (cent-quatorze-mille-six-cent-soixante-quinze euros hors taxe), soit 126 122,70 € TTC (cent-vingt-six-mille-cent-vingt-deux euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises),
- du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2029 au budget général cycle de l'eau, pour un montant annuel de 152 900 € HT (cent-cinquante-deux-mille-neuf-cents euros hors taxes) soit 168 190 € TTC annuel (cent-soixante-huit-mille-cent-quatre-vingt-dix-mille euros toutes taxes comprises) au chapitre 011, article 615232, fonction 811 et au budget annexe assainissement,
- du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de 3 150 € HT annuel (trois-mille-cent-cinquante euros hors taxes), soit 3 465 € TTC (trois-mille-quatre-cent-soixante-cinq euros toutes taxes comprises),
- du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2029, pour un montant annuel de 4 200 € HT (quatre-mille-deux-cent euros hors taxes) soit 4 620 € TTC.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/12/2022

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 19/12/2022

Exécutoire le : 19/12/2022

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 15 décembre 2022

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile